

<p>Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNENEINS</p>	<p>DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2020-01-02</u></p>	<p>ANNEE 2020 <i>Objet</i> : Ouvertures de Crédit</p>
<p>Le trente janvier deux mille vingt,</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM., DE CLAVIERE Eric, Mélusine PILLOUD donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES, Gérard SZYNDRALEWIEZ donne pouvoir à Didier REY, Nathalie VERNUS PROST donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION.</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 23 janvier 2020 Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'Assemblée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget primitif :

- DECIDE à l'unanimité de procéder à l'ouverture de crédits suivant :

Compte 2315 - 174 : 1 077.55 € TTC

Compte 2111 - 177 : 4 200.00 € TTC

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION